CANDIDATURE MULTINATIONALE VISANT L'INSCRIPTION SUR UNE LISTE UNESCO DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

VADEMECUM

Avant-propos

En 2003, l'UNESCO mettait en place sa Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (https://ich.unesco.org/fr/convention).

La Belgique, ayant ratifié la Convention, peut introduire des dossiers visant une inscription sur l'une des listes suivantes :

- la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité;
- la liste de sauvegarde urgente ;
- le registre des bonnes pratiques de sauvegarde.

Les État membres de la Convention de 2003 peuvent soumettre des candidatures nationales et multinationales pour l'une des listes ou registre ci-dessus.

Une candidature multinationale émane de plusieurs États membres qui soumettent une candidature conjointe.

Dans ce cas, un certain nombre de pays s'unissent pour soumettre un dossier concernant un élément du patrimoine culturel immatériel partagé ou une pratique partagée de sauvegarde de ce patrimoine afin d'en assurer une sauvegarde conjointe dans un esprit de coopération.

Un Etat membre joue alors le rôle de leader afin d'assurer le montage du dossier selon les recommandations de l'UNESCO et notamment l'identification et la participation la plus complète possible des communautés patrimoniales à travers les différentes étapes de la rédaction du dossier de candidature. Il dépose ce dernier au nom des autres pays partenaires.

Les Etats membres peuvent déposer une candidature multinationale par an s'ils le souhaitent. En Belgique, une concertation entre les 4 entités fédérées (la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Région de Bruxelles-Capitale) est nécessaire. Plusieurs entités fédérées peuvent également être impliquées dans un même dossier multinational, mais ce n'est pas une obligation.

Attention, l'UNESCO détermine chaque année le nombre total de candidatures qu'elle évaluera sur base de règles de priorité. Seul un nombre maximum de candidatures peut être analysé par l'organe d'évaluation. Par conséquent, il est possible que certaines demandes ne puissent pas être évaluées au cours de l'année prévue.

Qu'entend-t-on par PCI?

Le patrimoine culturel immatériel (PCI) comprend les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendant.es, de génération en génération. L'importance du patrimoine culturel immatériel ne réside pas seulement dans la manifestation culturelle elle-même



mais aussi dans la richesse des connaissances et du savoir-faire qui se transmet et qui établit des liens entre le passé et - à travers le présent - le futur. C'est en cela que l'on parle souvent de « Patrimoine vivant ». Il couvre les traditions, les rites, les arts du spectacle, les événements festifs, mais aussi les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel, les connaissances liées à la nature et à l'univers et les parlers locaux.

Le patrimoine culturel immatériel contribue à la cohésion sociale, il stimule les individus à faire activement partie de la société, au sens large. Il est un facteur important du maintien de la diversité culturelle face à la mondialisation croissante, aux processus d'évolutions sociétales. Il est donc utile au dialogue interculturel et encourage le respect d'autres modes de vie.

Le patrimoine culturel immatériel est tout à la fois traditionnel, contemporain et vivant. Il est fondé sur les communautés, groupes et individus qui le créent, l'entretiennent et le transmettent. Il mérite toute l'attention nécessaire pour sa sauvegarde et toutes les mesures assurant sa viabilité.

Quelques éléments de vocabulaire

Communauté : ensemble des groupes et individus qui attachent de la valeur à un ou plusieurs éléments spécifiques du patrimoine culturel immatériel qu'ils souhaitent sauvegarder et transmettre aux générations futures.

Sauvegarde : mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel via l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle ou non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine.

Informations pratiques

Qui peut postuler?

Les praticien.nes ou représentant.es d'un élément ou d'une pratique de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel peuvent soumettre ces derniers à une inscription par l'UNESCO. Pour une candidature à la Liste représentative, l'élément doit déjà figurer dans l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant qu'« élément emblématique ».

Quand soumettre votre demande?

Vous pouvez déposer votre candidature à n'importe quel moment.

Comment faire votre demande?

Remplissez votre demande par voie électronique, signez-la numériquement ou à la main et envoyez-la, accompagnée des pièces jointes, à <u>catherine.wilquin@cfwb.be</u>, avec pour objet « Candidature UNESCO ». La date du message électronique est la date de soumission.



Comment l'analyse de votre demande se déroule-t-elle ?

L'équipe du Patrimoine culturel recueille toutes les demandes soumises. Après la date limite de soumission, votre dossier sera analysé par un comité d'expert.es. Sur base du dossier soumis et d'un éventuel entretien avec un.e représentant.e de la communauté, le comité formulera un avis à l'intention du ou de la Ministre de la Culture. Les dossiers multinationaux doivent être soumis à l'UNESCO avant le 31 mars de chaque année.

Attention, ce formulaire est un formulaire de pré-sélection au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si votre candidature est retenue, il conviendra ensuite d'élaborer un dossier propre à destination de l'UNESCO.

Besoin de plus d'informations?

Des informations sur la politique de l'UNESCO (texte de la convention, principes éthiques, formulaires de candidature, etc.) sont disponibles ici : https://ich.unesco.org/.

Explication du formulaire de pré-sélection

Les rédacteurs et rédactrices du dossier doivent démontrer leurs propos, pas seulement écrire des affirmations. Les explications doivent être claires, cohérentes, argumentées, concises et de qualité rédactionnelle suffisante pour que le dossier soit compréhensible à la lecture. Même pour des personnes qui ignorent tout de l'élément de patrimoine concerné.

L'utilisation de termes de vocabulaire comme « authentique, unique, original, etc. » doit être évitée autant que possible (pour écarter les formulations de compétition).

Il convient de répondre à chaque section et sous-section du questionnaire. Les réponses doivent être fournies au bon endroit.

Le formulaire est divisé en plusieurs parties (4 sections) :

1. Informations générales

• Quel est le nom de l'élément pour lequel vous présentez la demande ?

Il s'agit du nom choisi comme élément emblématique.

•	indiquez ci-dessous dans quei(s) domaine(s) l'element s'inscrit.
	Tradition orale
	(par exemple : contes, légendes, dialectes, proverbes, etc.)



Arts du spectacle (par exemple : théâtre, danse, musique, marionnettes, etc.)
Pratiques sociales, rituels, fêtes (par exemple : carnavals, ducasses, processions, fêtes calendaires, goûters matrimoniaux jeux, etc.)
Connaissances et pratiques liées à la nature et à l'univers (par exemple : herboristerie, techniques agraires, fauconnerie, débardage, etc.)
Artisanat traditionnel (par exemple : artisanat textile, céramique, verrerie, etc.)
Autre

Plusieurs domaines sont possibles.

• Où l'élément est-il pratiqué ?

Il s'agit d'expliquer où, sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'élément est encore vivant.

Dans le cadre d'une candidature multinationale, expliquez également quels sont les autres territoires où l'élément est pratiqué, au-delà des frontières.

• Quelles sont les évolutions récentes liées à l'élément ?

Outre les repères historiques majeurs, précisez les évolutions récentes de l'élément. Concentrezvous sur ce qui a évolué depuis la reconnaissance sur l'inventaire de la FWB ou l'évaluation de suivi de l'élément.

• Pour quelle liste UNESCO soumettez-vous cette candidature?

Cochez la case adéquate et précisez quand l'élément a été reconnu en tant qu'élément emblématique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

• Que concerne votre demande?

Précisez s'il s'agit d'un nouveau dossier multinational ou si vous souhaitez rejoindre un élément déjà inscrit à l'UNESCO (extension).

• Remplissez les coordonnées du demandeur ci-dessous.

Renseignez les coordonnées précises du demandeur, précisez si cette personne fait partie d'une organisation et les liens qu'elle entretient avec la pratique.



2. Evaluation du projet

Dans cette section, il s'agit de tester votre candidature par rapport aux critères imposés par l'UNESCO.

Vos réponses doivent aborder toutes les caractéristiques significatives de l'élément tel qu'il existe actuellement. Les descriptions trop techniques doivent être évitées. Il n'est pas nécessaire d'aborder en détail l'histoire de l'élément, son origine ou son ancienneté.

Il s'agit d'une demande pour introduire une candidature <u>multinationale</u>, veillez à prendre cet aspect en compte dans vos réponses.

Fournissez une description sommaire de l'élément (maximum 400 mots).

Décrivez la pratique <u>actuelle</u> de manière compréhensible à une personne qui ne connait rien à son sujet, en mettant en avant les connaissances, savoir-faire ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés.

Il convient de décrire l'élément <u>dans son ensemble</u> et de souligner les <u>aspects unificateurs</u> de l'élément (puisqu'il concerne plusieurs pays ou régions) afin qu'il soit bien clair qu'il constitue un seul élément.

 Quelle(s) est/sont la ou les communauté(s) patrimoniale(s) impliquée(s) dans la pratique et la sauvegarde de l'élément ? (maximum 350 mots)

Donnez une description concise des personnes concernées par l'élément, c'est-à-dire les communautés, groupes ou individus qui, collectivement, créent le patrimoine culturel immatériel, le gèrent et le transmettent aux générations futures. Vous devez citer et expliquer qui prend réellement part à la pratique, dans tous ses aspects, en accordant une attention particulière aux responsabilités et aux rôles des membres des différents segments et sous-groupes des communautés. La place des femmes, des enfants et des jeunes doit être prise en compte.

Outre les personnes qui sont directement impliquées dans la mise en œuvre et la transmission du PCI, il convient également de prendre en compte la population plus vaste impliquée dans l'appréciation, l'observation et la participation à ce patrimoine.

 Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l'élément sont-ils transmis actuellement ? (maximum 350 mots)

Expliquer si la transmission est formelle (formation structurée d'une école, d'une structure proposant des formations/stages...) ou non formelle (entre individus, en famille, de génération en génération et de manière orale). La transmission se fait-elle de manière traditionnelle ou novatrice (apports des nouvelles technologies) ?



• Quelles fonctions sociales et significations culturelles l'élément a-t-il actuellement pour la ou les communauté(s) concernée(s) ? (maximum 350 mots)

Expliquer la façon dont se manifeste le sentiment d'identité, d'appartenance et de continuité ressenti par la ou les communauté(s) patrimoniale(s).

Il convient de se concentrer sur les fonctions sociales et les significations culturelles actuelles.

• Comment votre élément encourage-t-il le dialogue interculturel, le respect et la compréhension mutuels ? (maximum 350 mots)

Dans quelle mesure votre élément prend-il en compte les communautés, les groupes ou les individus qui vivent le patrimoine différemment ? Comment cela s'observe-t-il ? Connaissez-vous les points sensibles que l'élément peut comporter ? Quels sont-ils ? Et comment gérez-vous cela ?

Le respect de la Charte éthique de la FWB et des principes éthiques de la Convention 2003 de l'UNESCO (https://ich.unesco.org/fr/ethique-et-pci-00866) doit être démontré.

Comment votre élément s'inscrit-il dans le développement durable ? (maximum 350 mots)

Donnez des exemples relatifs, selon la pertinence, à l'économie inclusive, l'environnement, la cohésion sociale, l'éducation, etc.

Les 4 clés du développement durable (cfr. UNESCO) étant :

- le développement social inclusif (sécurité alimentaire, soins de santé, accès à l'eau propre et potable et utilisation durable de l'eau, éducation de qualité pour tous, cohésion sociale, égalité des genres);
- la durabilité environnementale (connaissances et pratiques relatives à la nature et l'univers, impacts environnementaux, résilience des communautés aux catastrophes naturelles et au changement climatique);
- le développement économique inclusif (création de revenus et soutien des moyens de subsistance, emploi productif et travail décent, tourisme);
- la paix et la sécurité (prévention des différends, résolution des conflits, rétablissement de la paix et de la sécurité, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel comme moyen de parvenir à une paix et une sécurité durables).
- Comment l'inscription éventuelle de votre élément par l'UNESCO pourrait-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et la prise de conscience de l'importance de celui-ci ? (maximum 350 mots)

La candidature doit démontrer de quelle manière l'inscription éventuelle contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel <u>de façon générale</u>, et pas uniquement de l'élément inscrit en tant que tel.



Partenariats

• Quels sont vos partenaires, leurs rôles et les liens que vous entretenez ?

Il convient de décrire :

- Quels pays, réseaux, communautés, organisations, expert.es, etc. sont impliqué.es dans la candidature multinationale. Fournissez la liste de l'ensemble des partenaires ;
- A quel point ces liens sont déjà concrets ;
- Quel est le rôle et le niveau d'implication de chacun.e (coordinateur/trice, etc.).
- Dans le cadre d'une demande d'extension, d'autres pays envisagent-ils également une extension ? Un contact avec le(s) pays déjà inscrit(s) a-t-il été pris ?

Ne répondez que si votre demande concerne une extension.

Dans ce cas, avez-vous connaissance d'autres pays qui souhaiteraient aussi demander une extension concernant le même élément ? Par ailleurs, avez-vous déjà contacté les communautés du ou des pays dont l'élément est déjà inscrit à l'UNESCO ?

 Quelle est l'importance et la valeur ajoutée possible de votre participation au dossier multinational?

Que signifie une éventuelle inscription multinationale pour votre élément ?

Plus spécifiquement :

- Qu'est-ce que votre élément peut apporter au dossier multinational ?
- Comment le dossier multinational peut-il ajouter de la valeur à votre élément ?

Sauvegarde

• Cochez une ou plusieurs formes d'« actions de sauvegarde » entreprise(s) par la ou les communauté(s) patrimoniale(s) :

Cochez la ou les case(s) adéquate(s).

 Identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces liées à l'élément (maximum 350 mots).

Les menaces pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel peuvent être de différentes natures : l'évolution de la société, le désintérêt des communautés, le dépeuplement des zones rurales, les changements de législation, l'emprise économique, la décontextualisation, le tourisme, etc.



 Quelles mesures ont déjà été prises ces dernières années pour sauvegarder le patrimoine ? (maximum 350 mots)

Les mesures de sauvegarde qui sont prises pour réagir à ces menaces doivent être réalistes, concrètes et spécifiques. Elles doivent permettre à l'élément et aux communautés concernées de s'adapter à des contextes socioculturels changeants. Elles peuvent être liées à la documentation/recherche, la transmission, la mise en valeur, la revitalisation, la protection, etc.

L'inscription à l'UNESCO ne doit pas constituer « une première étape de sauvegarde », un plan doit préexister.

 Qu'est-il mis en place pour sauvegarder le patrimoine dans les années à venir ? (maximum 350 mots)

Sur quoi allez-vous vous concentrer dans les années à venir pour maintenir le patrimoine en vie à long terme, en tenant compte des forces, faiblesses, opportunités et menaces énumérées ?

Dans le cadre d'un dossier multinational, des mesures de sauvegarde communes avec les partenaires devront être élaborées.

Les mesures de sauvegarde doivent également tenir compte de la visibilité accrue par une inscription à l'UNESCO et de ses conséquences.

Soutien de la candidature UNESCO au sein de la ou des communauté(s) patrimoniale(s)

• Quelles communautés, quels groupes ou quels individus sont ou ont été impliqués dans cette demande ?

Décrivez quelles personnes (et/ou organisations, associations, etc.) sont impliquées dans cette demande (qui sont celles et ceux qui ont participé à la conception du dossier, qui ont apporté leur témoignage, qui ont été consulté.es pour enrichir sa rédaction ?). Qui sont les représentant.es des communautés concernées ?

• Quelle est la motivation de cette candidature ?

Comment l'inscription par l'UNESCO peut-elle contribuer à la sauvegarde de l'élément ? Qu'espérez-vous réaliser avec cela ?

• La demande d'inscription à l'UNESCO est-elle vive au sein de la ou des communauté(s) depuis un certain temps ?

Depuis combien de temps les personnes impliquées, y compris les partenaires, travaillent-t-elles à la reconnaissance ?



Durabilité de l'engagement - Plan d'action

 Comment allez-vous aborder la rédaction du dossier UNESCO dans le cas d'une éventuelle sélection ?

Si votre candidature est retenue, vous devrez préparer un dossier UNESCO. Comment comptezvous vous y prendre ? Comment allez-vous travailler avec les autres partenaires ? Quel serait le calendrier ?

• Le cas échéant, comment allez-vous gérer l'inscription à l'UNESCO ?

Une fois l'élément inscrit, comment allez-vous assurer le suivi de l'inscription ? Des structures, des partenariats seront-ils mis en place ?

Vous devez également accorder une attention particulière aux possibles conséquences – qu'elles soient positives ou négatives – de l'inscription.

Question supplémentaire pour une demande d'inscription au Registre des bonnes pratiques de sauvegarde

Cette section est facultative. Vous ne devez répondre à cette question que si vous êtes candidat.e au Registre des bonnes pratiques de sauvegarde.

L'objectif du Registre de bonnes pratiques de sauvegarde est de refléter le plus fidèlement possible les principes et objectifs de la Convention de l'UNESCO de 2003 et de partager une expérience internationale en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

3. Documents à joindre

Il ne peut y avoir de sauvegarde sans l'intérêt, l'enthousiasme et la participation active des communautés concernées.

- 1. Vous devrez donc réunir une série de lettres, de forme libre, qui témoignent du soutien de la ou des communauté(s) à la démarche d'inscription à l'UNESCO;
- 2. La charte éthique visée à l'article 2 du Décret du 7 septembre 2023 relatif à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel doit également <u>être signée</u> par le demandeur et par au moins un.e représentant.e de la ou des communauté(s) patrimoniale(s) concernée(s) qui consentent à la procédure ;



3. Vous devez, enfin, fournir les preuves des contacts établis avec les communautés du ou des autres pays participant(s) (échanges de mails, PV de réunions, lettres, etc.).

4. Signature

Contact:



Catherine Wilquin

Direction du Patrimoine culturel
Administration générale de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 – Bruxelles
catherine.wilquin@cfwb.be

02/413.27.67